



Projet à Rayonnement Artistique et Culturel

Appel à candidatures en direction des
ECRIVAINS POÈTES

1 résidence longue de territoire

Dans le cadre du projet artistique et culturel de la
Communauté de communes de Flandre Intérieure

DU 31 OCTOBRE 2022 AU 30 JUIN 2023



Dans le cadre d'un projet à rayonnement artistique et culturel,

La communauté de communes de Flandre Intérieure,
En lien avec la Région Hauts-de-France,
avec le réseau de développement culturel en milieu rural du département du Nord,
La Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France,
Les réseaux bibliothèques « La Serpentine » et « 'T Boekhuus »,
La Médiathèque Départementale du Nord,
L'Education Nationale,
Les librairies et les maisons d'édition du territoire,

lance un appel à candidatures
en direction des poètes, en vue d'une résidence longue de territoire.

La Culture est une des composantes majeures de la dynamique territoriale. Elle contribue à renforcer l'image positive et à accompagner le développement du territoire. C'est dans cette dimension territoriale qu'elle joue un rôle clé en matière de cohésion sociale, de l'épanouissement de chacun, du lien social et d'attractivité de la communauté de communes de Flandre Intérieure.

La culture doit avoir un rôle important en matière d'image d'un territoire, un territoire qui « bouge » sur le plan culturel pour constituer un territoire attractif, notamment pour les jeunes. La politique culturelle de la CCFI s'attache à un équilibre de l'offre culturelle sur le territoire.

La politique culturelle menée répond à :

- L'image, le développement économique et touristique
- L'éducation des populations
- La cohésion sociale
- Un service à la population
- Des soutiens institutionnels

La CCFI poursuit son engagement en faveur de la culture. Il s'agit de se démarquer pour attirer, en s'appuyant sur nos forces et notre identité : culture flamande (dont la langue et la gastronomie), estaminets, carnivals mais aussi le livre, la lecture et l'écriture, et plus globalement, les ressources artistiques « atypiques » du territoire constituent autant de spécificités qui peuvent éveiller la curiosité et permettre une reconnaissance.

L'équilibre du projet repose sur la bonne articulation entre diffusion (présentation d'œuvres artistiques à des publics : spectacle vivant, cinéma, exposition, livre...), création (production d'œuvres tous domaines confondus) et formation (enseignement artistique, sensibilisation, accompagnement, médiation, formation...)

L'ensemble de ces enjeux et objectifs s'appuie sur :

- Le développement culturel du territoire
- La lecture publique, l'écriture et les pratiques associées

L'ensemble du projet artistique et culturel de la CCFI est à retrouver sur : www.cc-flandreinterieure.fr



1. À propos du présent appel à candidatures

Il est donc recherché, en vue de cette résidence longue de territoire, qui va se déployer sur le territoire de la communauté de communes de Flandre intérieure, **un artiste écrivain poète.**

Cette démarche, que l'on souhaite joyeuse, fédératrice de publics et d'énergies, est attendue comme propice au sensible, au décroissement, à l'expérimentation et à la revisitation d'un territoire singulier humainement comme géographiquement et de ses quotidiens.

Durée : 8 mois

Temps de présence sur le territoire : 18 semaines, soit 90j

Date limite de dépôt de dossier : 29 mai 2022

Nombre de bénéficiaire : un artiste écrivain poète

Genre littéraire : écrivain à dominante poétique

Conditions d'accès :

L'appel à candidature est ouvert aux auteurs francophones ayant déjà publié en langue française un ouvrage dans une maison d'édition à compte d'éditeur d'audience nationale ou un ouvrage en langue française à compte d'éditeur et à plus de 300 exemplaires. La CCFI prendra en compte la capacité des auteurs candidats à s'intégrer dans un milieu rural et ayant l'envie d'aller à la rencontre de l'ensemble de la population de son territoire, à transmettre la passion des mots.

Il sera également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, culturelle et associative. Il maîtrisera l'usage oral de la langue française. **Le candidat retenu sera appelé à résider de manière effective sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission selon un calendrier établi entre l'auteur et la CCFI sur la période de résidence.**

Il devra être autonome dans ses déplacements et disposera d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Il est à préciser, ici, que des interactions entre les artistes du CLEA et l'artiste en résidence longue seront possibles.

La période de résidence est prévue du **31 octobre 2022 au 30 juin 2023**. Le calendrier de **présence effective sur le territoire est de dix-huit semaines (soit 90 jours)**, à répartir sur la période de résidence. Le calendrier de présence sera décidé conjointement entre l'artiste et la CCFI.

En ce qui concerne les moyens prévus pour la rémunération, elle ne pourra excéder 24 000 euros TTC pour la totalité de la résidence. Ce montant correspond au coût total employeur (salaire et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés, ceci pour la mission dans son intégralité, à savoir :

- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires;
- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducation, du temps libre, de l'action sociale, etc., susceptibles de déboucher sur :

- des propositions d'actions de médiation démultipliée,
- des créations conjointes de gestes artistiques,

- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes, aux frais de déplacements



2. Cadre de la résidence longue de territoire

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à la culture, en se donnant l'objectif ambitieux de généralisation de la culture pour tous publics, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI), s'engage dans la mise en place d'une résidence longue de territoire accompagnée par la région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (DAAC), la Direction Départementale des services de l'Education Nationale (DASEN – Nord).

Le territoire de la CCFI accueille déjà cinq résidences-missions dans le cadre du CLEA, ce qui a permis aux habitants de rencontrer des artistes dans le domaine littéraire, tels que : Céline Balloy, Marie Ginet, Christophe Martin, Sarah Carré... La CCFI a la volonté de mettre en place une résidence de création en accueillant un auteur sur le territoire de la Flandre Intérieure. Il s'agit de valoriser la présence littéraire sur le territoire, de valoriser la création littéraire et d'en assurer la diffusion. La résidence vise à encourager les populations à se familiariser à la discipline, à rencontrer l'auteur sur son travail de création littéraire. La résidence s'attachera plus particulièrement à un auteur qui aura la volonté d'organiser des temps de médiation en direction de tous les publics et plus particulièrement en direction des jeunes, les publics dits « empêchés » et « éloignés » des équipements de proximité, ainsi que dans d'autres structures du territoire telles que les EHPAD, ou les centres socio-culturels.

Le temps de l'auteur en résidence se déclinera en deux axes : 40% du temps consacré à l'écriture, et 60% du temps à la médiation et à la présence sur le territoire. Le temps de médiation consistera en l'organisation des moments de rencontres entre l'auteur, les différents publics et les acteurs culturels et éducatif du territoire. Les moments de rencontres peuvent prendre plusieurs formes : ateliers d'écriture, lectures, tables rondes, conférences, siestes-littéraires dans les bibliothèques et médiathèques des réseaux de Lecture Publique « La Serpentine » et « 'T Boekhuus ». Il s'agit de renforcer et valoriser la présence littéraire sur le territoire en direction de tous les publics. Le temps de médiation devra être réparti équitablement entre les différentes communes du territoire afin que tous les habitants puissent participer. L'auteur s'engage à la création d'un recueil de poèmes.

Le Printemps des Poètes consacra un temps fort à la résidence longue de territoire, en organisant plusieurs rencontres avec l'auteur. Dans une volonté de visibilité et de diffusion, l'œuvre issue de la résidence de création sera publiée dans une maison d'édition régionale. Le printemps des poètes sera mis en place en 2023 pour une 4ème édition. Il sera un temps majeur de l'auteur durant sa résidence avec un temps de présence important dédié. Une participation conséquente dans les structures sera demandée pour tous publics. L'artiste devra être attentif à la médiation auprès des publics plus en retrait, en milieu rural et auprès de la jeunesse. Des temps spécifiques pour ces publics seront organisés, comme nous avons pu le faire en 2022 avec le concours de poésie et la participation d'une cinquantaine de jeunes de moins de 18 ans.

L'artiste retenu sera l'artiste associé à l'événement du printemps des poètes 2023.

Programme du printemps des poètes : <https://cc-flandreinterieure.fr/fr/rb/932219/printemps-des-poetes>

En fin de création, l'artiste devra proposer son texte à minimum de trois maisons d'édition, en vue de sa publication. La CCFI peut fournir les contacts de maisons d'édition.

Au regard du contexte sanitaire actuel, l'auteur respectera les mesures sanitaires définies par l'Etat sur le territoire concerné. De manière préventive, l'auteur concevra son projet de manière à y intégrer une souplesse et une adaptabilité dans sa mise en oeuvre en cas de restrictions sanitaires.

3. Le territoire d'action et les partenaires locaux

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence de création, la communauté de communes de Flandre Intérieure est située à l'ouest de la métropole lilloise, dans l'arrondissement de Dunkerque. Il compte une population de 103 181 habitants. Il s'agit d'un territoire périurbain à dominante rurale, étendu en superficie, qui regroupe 50 communes :

Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Berthen, Blaringhem, Boeschèpe, Boëseghem, Borre, Buysseure, Caëstre, Cassel, Ebblinghem, Eecke, Flêtre, Godewaersvelde, Hardifort, Hazebrouck, Hondeghem, Houtkerque, Le Doulieu, Lynde, Merris, Méteren, Morbecque, Neuf-Berquin, Nieppe, Noordpeene, Ochtezele, Oudezele, Oxelaëre, Pradelles, Renescure, Rubrouck, Sainte-Marie-Cappel, Saint-Jans-Cappel, Saint-Sylvestre-Cappel, Sercus, Staple, Steenbecque, Steenvoorde, Steenwerck, Strazeele, Terdeghem, Thiennes, Vieux-Berquin, Wallon-Cappel, Wemaers-Cappel, Winnezele, Zermezele et Zuytpeene.

Créée en 2014, il est à noter que la Communauté de Communes est un territoire relativement nouveau pour ses habitants.

Afin de faire plus ample connaissance avec la Communauté de Communes, le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié : www.cc-flandreinterieure.fr

Résidence dans les médiathèques, bibliothèques et communes membres des réseaux de Lecture Publique de la CCFI :

- «La Serpentine» : 13 communes, 14 médiathèques pour 42 634 habitants
- «'T Boekhuus» : 26 communes, 17 médiathèques pour 51 130 habitants

Le territoire est traversé par 5 circonscriptions scolaires : Armentières, Bailleul, Bergues, Hazebrouck et Wormhout.

Cela représente pour l'enseignement public :

- 71 écoles maternelles et primaires,
- 6 collèges,
- 1 lycée d'enseignement général et technologique à Hazebrouck.

Cela représente pour l'enseignement privé :

- 23 écoles maternelles et primaires,
- 5 collèges,
- 1 lycée professionnel à Bailleul,
- 1 lycée d'enseignement agricole à Hazebrouck.

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, des structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats.

Citons, sans toutefois être exhaustif :

- les centres de loisirs (ALSH) sur 35 communes,
- les accueils Jeunes,
- les relais d'assistantes maternelles,
- le centre socio éducatif d'Hazebrouck,
- les centres sociaux.
- les EHPAD



Dessin : Frédéric Malenfant

Enfin, il est particulièrement pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles du territoire qui sont :

- Deux réseaux de médiathèques « La Serpentine », « De Boekhuus »
 - Le réseau des musées
 - les 36 bibliothèques du territoire,
 - les écoles de musique,
 - à Bailleul : la maison de la dentelle, le musée Benoît De Puydt, le centre régional de phytosociologie, agréé Conservatoire national de botanique, la maison du néerlandais, le cinéma Le Flandria,
 - à Boeschèpe : le musée de la Radio, le Moulin,
 - à Cassel : le musée de Flandre,
 - à Godewaersvelde : le musée de la Vie Frontalière,
 - à Hazebrouck : le centre André Malraux, le musée des Augustins, le cinéma Arcs-en-ciel,
 - à Nieppe : l'espace culturel Maurice Schumann, le musée d'histoire locale,
 - à Noordpeene : le musée de la Bataille,
 - à Rubrouck : la Maison Guillaume de Rubrouck,
 - à Saint-Jans-Cappel : le musée Marguerite Yourcenar, la Villa Mont Noir,
 - à Steenwerck : le musée de la vie rurale, le musée de la musique mécanique, La Ferme des Orgues,
- ...

4. Accompagnement

La CCFI est l'opératrice de l'action, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence longue de territoire.

A ce titre, elle :

- Accompagne l'auteur au long de sa résidence afin de le guider dans sa découverte du territoire,
- Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- Organise techniquement la résidence,
- Facilite les rencontres avec les publics, les bibliothèques, acteurs culturels et éducatifs et aide à la réalisation de rencontres/ateliers, etc.,
- Assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'auteur, gestion du budget...),

La Communauté de Communes organise par ailleurs la communication en faveur de la résidence longue de territoire et, le plus en amont possible, auprès des structures culturelles et de l'ensemble de ses habitants ; elle suit également la relation aux médias. Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble est également assurée par la CCFI.



Dessin : Frédéric Maertens

5. Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité avant toute chose,

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible de l'appel à candidature
Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible.
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3 du présent appel, intitulé « le territoire d'action et les partenaires locaux ».

Ceci, afin de pouvoir faire acte de candidature **en parfaite connaissance de cause**.

Il suffit d'envoyer à l'adresse suivante : **bfache@cc-flandreinterieure.fr**
(sujet : résidence 2022-2023 / suivi du nom de l'artiste)

pour le **29 mai 2022** dernier délai, par envoi électronique uniquement et **sous format pdf**, un **dossier d'une quinzaine de pages maximum** comprenant :

1 • une lettre de motivation et d'intention :

- Faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation intégrale du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la présente résidence.
- Montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire.
- Explicitant la motivation spécifique du candidat pour participer à la résidence longue du territoire de la CCFI
- Proposant des pistes que le candidat envisage d'emprunter en vue de la réalisation de sa création ;

2 • un curriculum vitae ;

3 • **un dossier artistique** présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat ;

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux (Région Hauts de France, élus, bibliothécaire...). Des auditions peuvent avoir lieu.

Les noms des artistes retenus seront annoncés au plus tard en juin 2022.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec : Benoit FACHE - Coordinateur du projet
Tél. 03.74.54.00.62. / bfache@cc-flandreinterieure.fr



Dessin : Frédéric Malenfer

